PROCÉDURE REFOULEMENT D'ÉGOUT

Le propriétaire dont les égouts sont bloqués ou qui est aux prises avec un refoulement à l'intérieur de sa résidence doit d'abord contacter un entrepreneur en plomberie et chauffage membre de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). Ce dernier doit débloquer la conduite et y faire une inspection par caméra.

Le propriétaire est responsable de la conduite d'égout domestique, pluvial ou combiné à partir de l'intérieur de son immeuble jusqu'à la conduite principale d'égout (publique) sous la rue.

Il est recommandé au propriétaire étant victime d'un refoulement d'égout de faire intervenir un entrepreneur spécialisé dans le nettoyage sous pression qui est équipé pour réaliser un enregistrement vidéo également.

Problématique persistante

Si, à la suite de l'intervention du plombier, un trouble demeure du côté du réseau municipal (la conduite principale), il doit communiquer avec la Ville en composant le 450 581-2541. Une équipe sera envoyée sur-le-champ afin d'évaluer la situation.

Une fois le déblocage effectué, si le plombier croit que le problème se situe du côté de la Ville (la conduite principale), faites parvenir au Service des travaux publics la clé USB de l'inspection par caméra.

L'entretien de la conduite d'égout privée, incluant le nettoyage, l'enlèvement des racines ainsi que les débris ou les bouchons de graisse, est la responsabilité des propriétaires. Le propriétaire est responsable de la conduite d'égout domestique, pluvial ou combiné à partir de l'intérieur de son immeuble jusqu'à la conduite principale d'égout (publique) sous la rue.

Veuillez noter que tout problème d'accumulation de graisse dans le réseau municipal relève des activités du citoyen et est donc de son entière responsabilité.